

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00995
Numéro SIREN : 597 020 841
Nom ou dénomination : DAHER AEROSPACE

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2023 sous le numéro de dépôt 13992

DAHER AEROSPACE

Société Anonyme au capital de 43 000 000 euros
Siège social : Immeuble Belaïa, 7 avenue de l'Union
94390 ORLY
597 020 841 RCS CRETEIL

EXTRAIT PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à onze heures trente,

Les administrateurs de la société DAHER AEROSPACE (ci-après la « **Société** ») se sont réunis en Conseil d'Administration par visio-conférence, sur convocation de leur Président, faite conformément aux statuts.

Sont présents ou représentés, tel qu'il résulte de la feuille de présence :

- Madame Agnès BALRICK - BULIDON, Administrateur,
- Monsieur Nicolas CHABBERT, Administrateur,
- Madame Julie CHALLEND DE CEVINS, Administrateur,
- Madame Juliane GUYON, Administrateur ;
- Monsieur Pascal LAGUERRE, Administrateur ;
- Madame France DUBARRY, Administrateur, représentant les salariés, par visioconférence ;
- Monsieur Eric GOURLAY, représentant du Comité Social et Economique Central.

Assiste à la réunion :

- Madame Sandrine PECH, Responsable Juridique ;

Madame Sandrine PECH assure le secrétariat de la séance.

La séance est présidée par Monsieur Nicolas CHABBERT qui constate que plus de la moitié des administrateurs étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Renouvellement du mandat du Président du Conseil,
2. Nomination de la Directrice Générale,
3. Pouvoirs pour formalités.

2. NOMINATION DE LA DIRECTRICE GENERALE

Le Président informe le Conseil d'Administration du non-renouvellement des mandats d'Administrateur et de Directeur Général de Monsieur Laurent SCHNEIDER MAUNOURY.

Le Conseil en prend acte et le remercie pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Le Président propose au Conseil d'Administration de nommer Madame Julie CHALLEND DE CEVINS en qualité de Directrice Générale et rappelle qu'elle a été nommée en qualité d'Administrateur par l'Assemblée Générale tenue ce jour préalablement à la réunion du Conseil d'Administration.

Monsieur Eric GOURLAY fait part des interrogations du personnel quant à la succession de Directeurs Généraux à la tête de la Société au cours de ces dernières années. Monsieur Nicolas CHABBERT indique qu'un point concernant les activités Industrie et Avions sera fait lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration (le 3 juillet 2023) afin de donner les orientations de la Société et rassurer le personnel.

Décision du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration prend acte du non-renouvellement du mandat de Directeur Général de Monsieur Laurent SCHNEIDER MAUNOURY et nomme Madame Julie CHALLEND DE CEVINS en qualité de Directrice Générale. Il est précisé que Madame Julie CHALLEND DE CEVINS n'a pas participé au vote.

Madame Julie CHALLEND DE CEVINS assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur, conformément à l'article 28 des statuts, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2025.

Madame Julie CHALLEND DE CEVINS déclare accepter les fonctions qui lui sont ainsi conférées et satisfaire aux conditions légales concernant le cumul du nombre de mandats d'administrateur, de Directeur Général, de membre du Directoire et de Directeur Général unique de sociétés anonymes.

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, la Directrice Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Elle représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

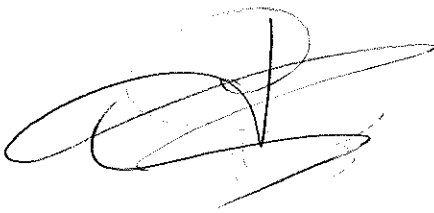
Le mandat de Directrice Générale de Madame Julie CHALLEND DE CEVINS sera exercé selon des limites de pouvoirs fixées par le règlement intérieur du Conseil d'administration.

3. POUVOIRS POUR FORMALITES

Décision du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs à Madame Sandrine PECH ou au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sandrine Pech', written over a faint circular stamp or watermark.

Sandrine PECH
Secrétaire

DAHER AEROSPACE

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital social de 43 000 000 euros

Siège social : Immeuble BELAIA, 7 avenue de l'Union

94390 ORLY

597 020 841 RCS CRETEIL

EXTRAIT

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à 11 heures,

Les actionnaires de la société DAHER AEROSPACE (ci-après la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation du Conseil d'Administration, au siège social de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les actionnaires présents.

Monsieur Nicolas CHABBERT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Didier KAYAT, représentant légal de la société COMPAGNIE DAHER, et Monsieur Patrick JEANROY, représentant légal de la société DAHER TECHNOLOGIES, actionnaires présents et acceptant, représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Sandrine PECH assure le secrétariat de la séance.

Les sociétés ODYCE NEXIA et MAZARS, co-Commissaires aux comptes régulièrement convoquées, sont absentes et excusées.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 537 500 actions sur les 537 500 actions composant le capital social ayant toutes le droit de vote.

Le quorum requis par la loi étant atteint pour les résolutions à caractère ordinaire, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il a été mis à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport du Conseil d'Administration ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ainsi que le tableau des affectations du résultat ;
- Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée ;
- Les statuts de la Société.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et aux Commissaires aux comptes ou tenus à leur disposition, au siège social, pendant les délais fixés par lesdites dispositions et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2022 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame BALRICK-BULIDON
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas CHABBERT,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Juliane GUYON ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pascal LAGUERRE ;
- Non renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Laurent SCHNEIDER MAUNOURY – Nomination de Madame Julie CHALLEND DE CEVINS ;
- Renouvellement du mandat de la société Odycé Nexia (anciennement dénommé Audit Conseil Expertise) en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire ;
- Renouvellement du mandat de la société Mazars en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire
- Approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce ; Pouvoirs en vue des formalités

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports des Commissaires aux Comptes.

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

NEUVIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Laurent SCHNEIDER MAUNOURY

arrive à expiration, décide de nommer en remplacement Madame Julie CHALLEND DE CEVINS, pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

DOUZIEME RESOLUTION
(Pouvoir pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Madame Sandrine PECH ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités de publicité et toutes formalités légales, de dépôt et autres qu'il appartiendra et qui s'avèreraient nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

POUR-EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Sandrine PECH
Secrétaire

